

1 - Quotas pour l'inscription en master (1 & 2)

Conformément à l'arrêté ministériel n° 363 du 09 juillet 2014, fixant les modalités d'inscription en master (1 et 2) il a été décidé ce qui suit :

N	Catégories	M1	
01	Nouveaux diplômés LMD de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 – Faculté SNV	50 % des inscrits en L3	
		Nombre	
	Catégories	M1	M2
02	Nouveaux diplômés LMD des autres établissements (par spécialités)	01	00
03	Anciens diplômés LMD de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 – Faculté SNV	03*	
04	Anciens diplômés LMD des autres établissements	00	00
05	Diplômés du système classique de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 – Faculté SNV	02*	02*
06	Titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent	01*	01*
07	Diplômés exerçant dans le secteur socio-économique (par organisme)	01**	01**

* . Par spécialité

** . Par organisme

Pour ce qui est de l'orientation du l2 vers le L3, le nombre de postes par licence sera tributaire du nombre de master correspondant à chaque spécialité.

2 – Harmonisation des offres de formation en licence

Après la présentation, par M Fenni Mohamed, du compte rendu de la réunion du CPND Science de la Nature et de la Vie qui s'est déroulée le 09 mai 2018 à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, les responsables de filières et de spécialités, en collaboration avec les chefs de département ont été chargés de l'application du référentiel national des licences (ajustement des coefficients et des crédits) selon le modèle ci-dessous :

